

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23

CD 2006/3 Page 1 sur 8

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

ACCU - CLEAR

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Chemwatch Pty Ltd

+61 3 9573 3112 or Toll Free +800 2436 2255

Email chemwatch@chemwatch.net

SYNONYMES

"Solution ID# 3366"

Rubrique 2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
proprietary ingredients			100

Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DE DANGER

Non considéré comme une préparation dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE

Inflammabilité	████				
Toxicité	████				
Contact corporel	████				
Réactivité	████				
Chronique	████				

ECHELLE: Min/Nil=0 Bas=1 Modéré=2 Haut=3 Extrême=4

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23

CD 2006/3 Page 2 sur 8

Rubrique 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

YEUX

Bien que le liquide ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

PEAU

Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

INHALE

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Rincez la région touchée à l'eau.
- Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
- Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.

PEAU

Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible).
- Consultez un médecin s'il y a une irritation.

INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005
NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23
CD 2006/3 Page 3 sur 8

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Il n'y a pas de restrictions pour le type d'extincteur à utiliser.
- Utiliser un média d'extinction adapté pour la zone concernée.

LUTTE INCENDIE

- Utiliser l'eau fournie en spray fin pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Ne pas approcher des containers suspectés être chauds.
- Refroidir les containers exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.
- Si sûr de le faire, retirer les containers du parcours du feu.
- L'équipement doit être décontaminé en profondeur après l'usage.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Non combustible.
- Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur mais des récipients peuvent brûler.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Non connu.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Lunettes:

Lunettes résistant aux produits chimiques.

Gants:

En cas de manipulation de grandes quantités :

Gant en plastic d' usage général.

Respirateur:

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Nettoyez tout de suite tous les écoulements.
- Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.
- Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
- Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite.
- Essuyez.
- Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé.

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection.
- Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains, les égouts et les voies d'eau.
- Récupérer le produit autant que possible.
- Mettre les résidus dans des containers étiquetés pour le traitement.
- Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23

CD 2006/3 Page 4 sur 8

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



+ + + + + +

+: *Peuvent être stockés ensemble*

O: *Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*

X: *Ne doivent pas être stockés ensemble*

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Limitez tout les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables.
- Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition.
- Travaillez dans un endroit bien aéré.
- Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
- Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
- Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
- Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
- Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
- L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.

STOCKAGE

- Emballage en polypropylène ou polyéthylène. réservoir en plastique.
- Emballage conforme aux règles du fabricant.
- Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences.
Inconnu.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Stockez-le dans son récipient d'origine.
- Maintenez les récipients bien scellés.
- Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré.
- Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments.
- Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite.
- Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005
NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23
CD 2006/3 Page 5 sur 8

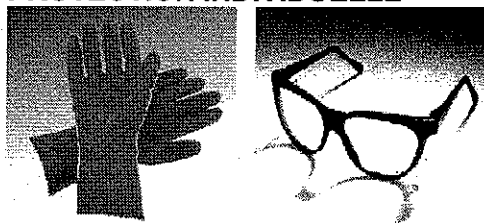
Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Les produits suivants ne possèdent pas de OEL dans nos archives sous les numéros CAS ou Chemwatch (CW) suivants

- Accu - Clear: Aucune données disponibles pour CW:4658-23

PROTECTION INDIVIDUELLE



YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.

MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.

AUTRE

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

- Protections.
- Crème écran.
- Unité de nettoyage pour les yeux.

La concentration locale du produit, la quantité et les conditions d'utilisation déterminent le type d'équipement de protection professionnel requis.

Pour plus de renseignements, consultez les données spécifiques sur site de CHEMWATCH (si disponible), ou votre Conseiller en sécurité et santé professionnelle.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23

CD 2006/3 Page 6 sur 8

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Type de contaminant :	Vitesse de l'air:
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0, 25- 0, 5 m/s (50- 100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5- 1 m/s (100- 200 f/min.)
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1- 2, 5 m/s (200- 500 f/min)
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2, 5- 10 m/s (500- 2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

- 1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce
- 2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement
- 3: Intermittent, faible production
- 4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

Maximum de l'intervalle

- 1: Perturbation des courants d'air de la pièce
- 2: Contaminants à forte toxicité
- 3: Forte production, utilisation importante
- 4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Liquide.

Miscible avec de l'eau.

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005
NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23
CD 2006/3 Page 7 sur 8

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poids Moléculaire: Pas Applicable
Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L): Miscible
pH (1% solution): Pas Disponible
Composé volatil (%vol): Pas Disponible
Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE): Pas Applicable
Température d'auto-combustion (°C): Pas Applicable
État: Liquide

Point/intervalle d'ébullition (°C): Pas Disponible
Densité relative (eau=1): 1.07
pH (comme fourni): 4.0-4.5
Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible
Taux d'évaporation: Pas Disponible
Point d'éclair (°C): Pas Applicable
Limite supérieure d'explosivité (LSE): Pas Applicable
Temp de décomposition (°C): Pas Disponible
Viscosité: Pas Disponible

APPARENCE

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
- Le produit est considéré stable.
- Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Accu - Clear

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée pour Accu - Clear.

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Recycler autant que possible.
- Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour un traitement si aucun traitement adapté ni aucune facilité de destruction n'ont pu être identifiés.
- Détruire en : Un enfouissement dans un lieu autorisé ou une incinération dans un appareil autorisé (après ajout d'un produit de combustion adapté).
- Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits.

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaire:

NON RÉGLEMENTÉ PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:ADR, IATA, IMDG, ADN

continué...

ACCU - CLEAR

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE) (REVUE)

Date de livraison: 19-Décembre-2005

NH369TCP

CHEMWATCH 4658-23

CD 2006/3 Page 8 sur 8

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

Aucun dans des conditions de fonctionnement normales.

REGLEMENTATIONS

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le Tableau des Ingrédients

R Codes

Phrases Risque

Date de livraison: 19-Décembre-2005

Imprimer la date: 1-Décembre-2006

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.